

# Appels à la libération de Georges Ibrahim Abdallah pour sa 30<sup>e</sup> année de détention

L'ancien militant libanais propalestinien, condamné pour « complicité d'assassinats », est libérable depuis 1999. Sa dernière demande a été bloquée par le ministère de l'intérieur début 2013

Georges Ibrahim Abdallah a entamé, vendredi 25 octobre, sa trentième année de détention dans les prisons françaises. Une demi-vie derrière les barreaux qui fait de ce militant libanais propalestinien de 62 ans, condamné pour « complicité d'assassinats », « le plus vieux prisonnier politique d'Europe », selon les mots de son avocat, M<sup>e</sup> Jean-Louis Chalanset.

Un prisonnier politique, Georges Ibrahim Abdallah ? De l'avis de l'ensemble des acteurs interrogés sur ce dossier, le destin de cet ancien combattant marxiste chrétien se joue davantage à l'Élysée que dans les palais de justice. Face à ce qu'elle considère comme un « régime d'exception », la Ligue des droits de l'homme appelle samedi 26 octobre à un rassemblement à Lannemezan, dans les Hautes-Pyrénées, où il est incarcéré.

Le 23 octobre, quatorze élus – députés, sénateurs, maires et conseillers régionaux – ont adressé une lettre ouverte au président de la République demandant qu'il soit libéré et puisse rejoindre le Liban, « quelles que soient les pressions étrangères ».

Ancien membre du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), Georges Ibrahim Abdallah est le dernier souvenir que conservent les prisons françaises de la vague terroriste des années 1980. Son histoire personnelle est indissociable de celle du Liban, alors en pleine guerre civile et envahi par l'armée israélienne lors de l'opération « Paix en Galilée », en juin 1982.

Cette même année, quelques mois avant l'attentat de la rue des Rosiers, deux diplomates – Charles R. Ray, l'attaché militaire américain à Paris, et Yacov Barsimentov, deuxième conseiller à l'ambassade

d'Israël – sont tués d'une balle dans la tête à Paris. La Fraction armée révolutionnaire libanaise (FARL), un mouvement marxiste propalestinien créé trois ans plus tôt par Georges Ibrahim Abdallah, revendique les deux assassinats. Arrêté le 25 octobre 1984 à Lyon, il est condamné en février 1987 à la réclusion à perpétuité pour « complicité d'assassinats », reconnu coupable d'avoir commandité ces exécutions. Libéré depuis 1999, l'ancien combattant armé a vu jusqu'ici ses cinq demandes de libération refusées. Partie civile lors de son procès, les États-Unis se sont systématiquement opposés à ses requêtes par la voie de leur avocat, M<sup>e</sup> Georges Kiejman. Un Etat partie civile : la chose est rare et pèse dans ce dossier, concède-t-il.

Pour M<sup>e</sup> Jean-Louis Chalanset, qui assure la défense de M. Abdallah depuis la mort de Jacques Vergès, il est clair que la position de Washington s'est exprimée par d'autres voies que celles de la justice : « Il y a eu des discussions d'Etat à Etat, des pressions politiques. Le sort de mon client n'est pas entre les mains de la justice, mais entre celles du ministère de l'intérieur », explique-t-il.

C'est là l'une des curiosités de ce dossier. Aucune remise en liberté de M. Abdallah ne peut se faire sans l'aval de la Place Beauvau. Le 21 novembre 2012, le détenu a fini par obtenir un avis favorable du tribunal d'application des peines de Paris, « sous réserve qu'il fasse l'objet d'un arrêté d'expulsion du ministère de l'intérieur » à destination du Liban, pays qu'il souhaite rejoindre et qui accepte de l'accueillir. L'arrêté n'a jamais été signé. Si bien qu'en avril sa remise en liberté a été annulée par la Cour de cassation. « Mes requêtes ne servent à rien, tout se décide au plus haut niveau de l'Etat », déplore M<sup>e</sup> Chalanset. Solli-

cité, le ministère de l'intérieur n'a pas répondu à nos demandes.

De l'avis même de M<sup>e</sup> Kiejman, Georges Ibrahim Abdallah, irascible et méprisant lors de son procès, est devenu au fil de ses années de détention un « prisonnier modèle », « intelligent » et « apaisé ». Il s'est en revanche toujours refusé à exprimer le moindre regret, y compris à l'endroit de la veuve de Charles R. Ray. Une constance idéologique qui joue en sa défaveur, la capacité de repentance étant examinée de près lors des demandes de libération conditionnelle.

**Son refus d'exprimer le moindre regret joue en sa défaveur lors de ses demandes de libération conditionnelle**

« Georges Ibrahim Abdallah est un être déroutant, note M<sup>e</sup> Kiejman. C'est quelqu'un de très digne, mais qui se présente aujourd'hui encore comme un militant prêt à reprendre le combat politique, sans qu'on sache où il se situe dans la fournaise libanaise. Le gouvernement américain craint que son retour au Liban ne nourrisse l'incendie. »

« Aucun militant de l'ETA ni de la Fraction Armée rouge, y compris ceux qui ont du sang sur les mains, n'a passé autant d'années en prison », s'insurge M<sup>e</sup> Chalanset. « La situation basque est en voie d'apaisement. La situation syro-libanaise en est loin. Il est clair que ça ne joue pas en sa faveur », rétorque M<sup>e</sup> Kiejman. Plus que jamais, le destin de cet ancien combattant apparaît indissociable des soubresauts qui agitent sa région. ■

SOREN SEELOW